APRES LA 3ème

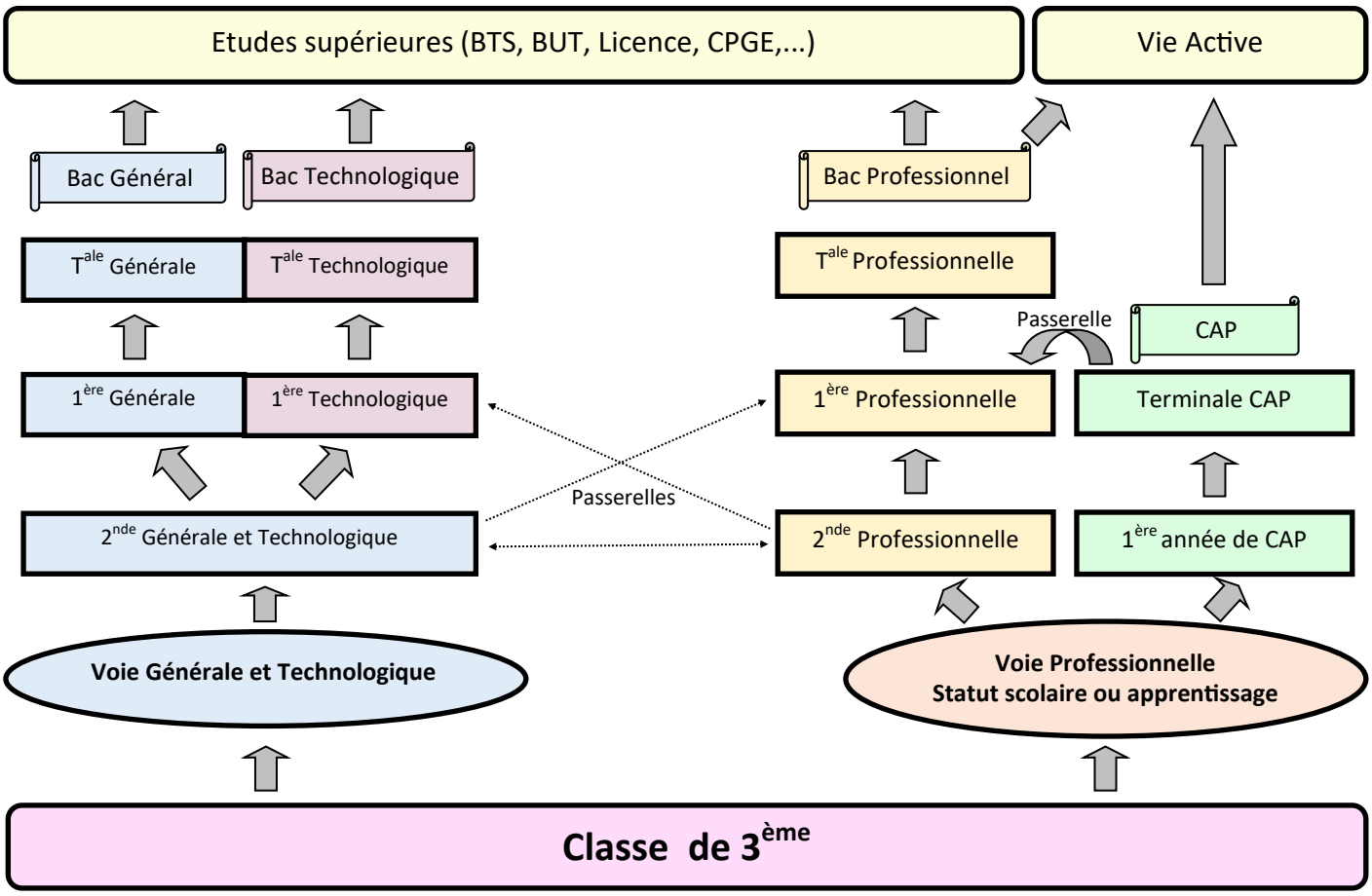

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Socle commun de compétences, de connaissances et de culture (cycle 4)	/400
Épreuves écrites	/300
Oral : soutenance de projet	/100
Total :	**/800**

Le diplôme national du brevet est attribué quand le total des points est supérieur ou égal à 400.

Des mentions sont octroyées :

« assez bien » si le total des points est au moins égal à 480

« bien » si ce total est au moins égal à 560

« très bien » si ce total est au moins égal à 640

Epreuves écrites

Français : 100 Pts

Mathématiques : 100 Pts

Histoire-Géographie-EMC : 50 pts

Sciences : 50 pts